



Commune d'Athis Val de Rouvre

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DU « CHEMIN
COMMUNAL A LA GUESNONNIERE » À
ATHIS DE L'ORNE, COMMUNE DÉLÉGUÉE
D'ATHIS VAL DE ROUVRE

Arrêté n°2025-062

SOMMAIRE

I- Le projet d'aliénation

- 1) Contexte et procédure 3-4
- 2) Délibération 2025-055 autorisant l'engagement de l'enquête publique 5-6

II- Localisation du projet

- 1) Plans de situation 7-8
- 2) Plan cadastral 9
- 3) Vue aérienne 10
- 4) Plans IGN 11-12

III- Notice explicative

- 1) Avis du Domaine sur la valeur vénale 13
- 2) Déroulement de l'enquête publique défini par l'arrêté 2025-062 14
 - a. Information de l'enquête 15-20
 - b. Clôture de l'enquête publique 21
- 3) Formalités après enquête publique 21

I- Le projet d'aliénation

1) Contexte et procédure

Mme BLOT DOLLFUS Réjine nous informe de sa volonté d'acquérir une portion de chemin communal à « La Guesnonnière » à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

Cette portion de chemin, enclavée entre deux parcelles privatives depuis 1996, est attenante à ses propriétés cadastrées 000 E 360, 176, 454 ET 178. Mme BLOT DOLLFUS explique que « ce chemin communal est en partie détruit, qu'il y pousse de la végétation dense et des arbres qui font courir un risque de chute sur les clôtures et les animaux. Certains arbres (érables sycomores) présentes également une toxicité mortelle pour les chevaux, objet de l'élevage agricole ».

Considérant que cette portion de la voirie communale n'est plus accessible par la commune, qu'elle n'est plus de fait entretenue et qu'elle n'est plus affectée à l'usage public qui ne peut l'utiliser.

Considérant le courrier en date du 27 février 2025 de Mme BLOT DOLLFUS sollicitant l'acquisition du chemin communal de « La Guesnonnière » à Athis de l'Orne, d'une superficie d'environ 1 500 m² pour 1€ par mètre carré.

Considérant l'avis des domaines en date du 28 avril 2025 établissant la valeur de cette portion à 1€ par mètre carré soit un prix d'environ 1 500 €.

Le chemin de « La Guesnonnière » ne fait pas parti du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Les concessionnaires de réseaux suivants ont été interrogé : SIAAP, ENEDIS, ORANGE. Une ligne haute tension surplombe le chemin.

Procédure :

Conformément aux articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la Pêche Maritime (CRPM), l'aliénation d'un chemin communal doit faire l'objet d'une enquête publique préalable.

Suivant le code des relations entre le public et l'administration, et donc en respect des étapes de la procédure ; est votée la délibération 2025-055 pour ouvrir l'enquête.

Puis, un arrêté municipal (n°2025-062/page 14) est pris dans lequel est désigné un commissaire enquêteur. Il précise également l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affichage à l'entrée de la voie concernée, sur le panneau d'affichage extérieure de la Mairie siège et sur le site internet de la commune.

La durée de l'enquête sera de 15 jours.

Pendant l'enquête, les observations formulées par le public sont recueillies dans un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre, à feuillets non mobiles, est coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées (art. R 161-27 du CRPM).

Sous réserve qu'aucune opposition soit exprimée, la commune cède le chemin communal en respectant les conditions de l'attestation susvisée. Une délibération viendra définitivement clôturée et actée la cession.

2) Délibération autorisant l'engagement de l'enquête publique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juin, à 20h30, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de conseil, place St Vigor à Athis, sous la Présidence de M. Yvon QUÉLENN, Premier Adjoint.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28 mai 2025.

PRÉSENTS : VAN DER HAEGEN Jocelyne, AVICE Catherine, LECOUVREUR Sylvie, LENGLINÉ Martine, LEGEAY Daniel, LEMONNIER Jean-Marie, LECOINTRE David, GARDAN Izabel, DUVAL Andrée, BRIAND Estelle, DAVY Isabelle, DENAËS Marie-Pierre, PETIT Gilles, BAUDOUIN Catherine, LE TREUT Dominique, MASSEAU Nathalie, BOUREY Pascal, GAUQUELIN Odile, HAMMELIN Annette, GAUQUELIN Florent, BELLENGER Michel, DENIS Mickaël, DEBÈVE Frédéric, QUÉLENN Yvon, LEGEAY Kévin.

ABSENTS : LANGE Alain donnant procuration à QUÉLENN Yvon, DENIAUX Eliane donnant procuration à VAN DER HAEGEN Jocelyne, BAILLE François donnant procuration à HAMMELIN Annette, DENIAUX Didier, BOUTELOUP Pascal donnant procuration à LECOINTRE David, SALLOT Amélie, GLÜCKMANN-BERTOLI Elsa, CHAMBON Mathilde donnant procuration à DENIS Mickaël.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 30

Absents : 3

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Délibération affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
28.05.2025	20 H 30	Mickaël DENIS	21H20	06.06.2025	06.06.2025

2025-055 : ATHIS DE L'ORNE – LA GUESNONNIERE - ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIENATION DE CHEMIN

Dans un mail du 5 Septembre 2024, Mme BLOT DOLLFUS Régine nous informe de sa volonté d'acquérir une portion de chemin communal à la Guesnonnière à Athis de l'Orne.

Cette portion de chemin, enclavée entre deux parcelles privées depuis 1996, est attenante à ses propriétés cadastrées 000 E 360, 176, 454 et 178. Elle explique que « ce chemin communal est en partie détruit. Y poussent végétation dense et des arbres qui font courir un risque de chute sur les clôtures et les animaux. Certains arbres (érables sycomores) présentent également une toxicité mortelle pour les chevaux, objet de l'élevage agricole ».

Accusé de réception en préfecture
061-200059642-20250606-2025_055-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2025

CONSIDERANT que cette portion de la voirie communale n'est plus accessible par la commune, qu'elle n'est plus de fait entretenue et qu'elle n'est plus affectée à l'usage du public qui ne peut l'utiliser,

CONSIDERANT le courrier en date du 27 février 2025 de Mme BLOT DOLLFUS sollicitant l'acquisition du chemin rural de La Guesnonnière à Athis de l'Orne, d'une superficie d'environ 1 500 m² pour 1€ par mètre carré.

CONSIDERANT l'avis des domaines en date du 28 avril 2025 établissant la valeur de cette portion de chemin à 1€ par mètre carré soit un prix d'environ 1 500€.

VU l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime précisant qu'il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin,

VU le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural, sis La Guesnonnière à Athis de l'Orne, enclavé entre les parcelles 000 E 360 et 000 E 252 ;
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par le demandeur, frais liés à l'intervention du géomètre, et les frais d'acte notarié.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis La Guesnonnière à Athis de l'Orne, enclavé entre les parcelles 000 E 360 et 000 E 252, en application de l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour copie conforme au registre.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Le Premier Adjoint,
Yvon QUÉLENN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

Accusé de réception en préfecture
061-200058942-20250606-2025_066-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2025

II- Localisation du projet

1) Plans de situation

COMMUNE d'ATHIS-DE-LOIRE
Section: E
Feuille
Echelle: 1/25.000

Nombre de changements constatés:
Limites parcellaires:
Bâtimens:
Subdivisions locales:

6462 dT
Anc. Mat. 30 Cnt.
(Sect. 1872)
N° d'ordre de document d'arpentage: 10234
Tableau: à modifier
d'assemblage: sans changement

A
M. Régis DOULFUS
pour BLOT
(10,15)

B
COMMUNE d'ATHIS
(14,63)

GUESNONNIERE

BOURDONNIERE

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, établi par les arpenteurs soussignés, a été établi
— d'après les indications qu'il est dûment autorisé à fournir;
— en conformité d'un plan de situation effectif sur le terrain;
— d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé par M. Serge LEMARCHAND, géomètre à FLERS.

Document d'arpentage dressé par M. Serge LEMARCHAND, Géomètre-Expert, à FLERS.
Date: 24 Septembre 1996
Signature:

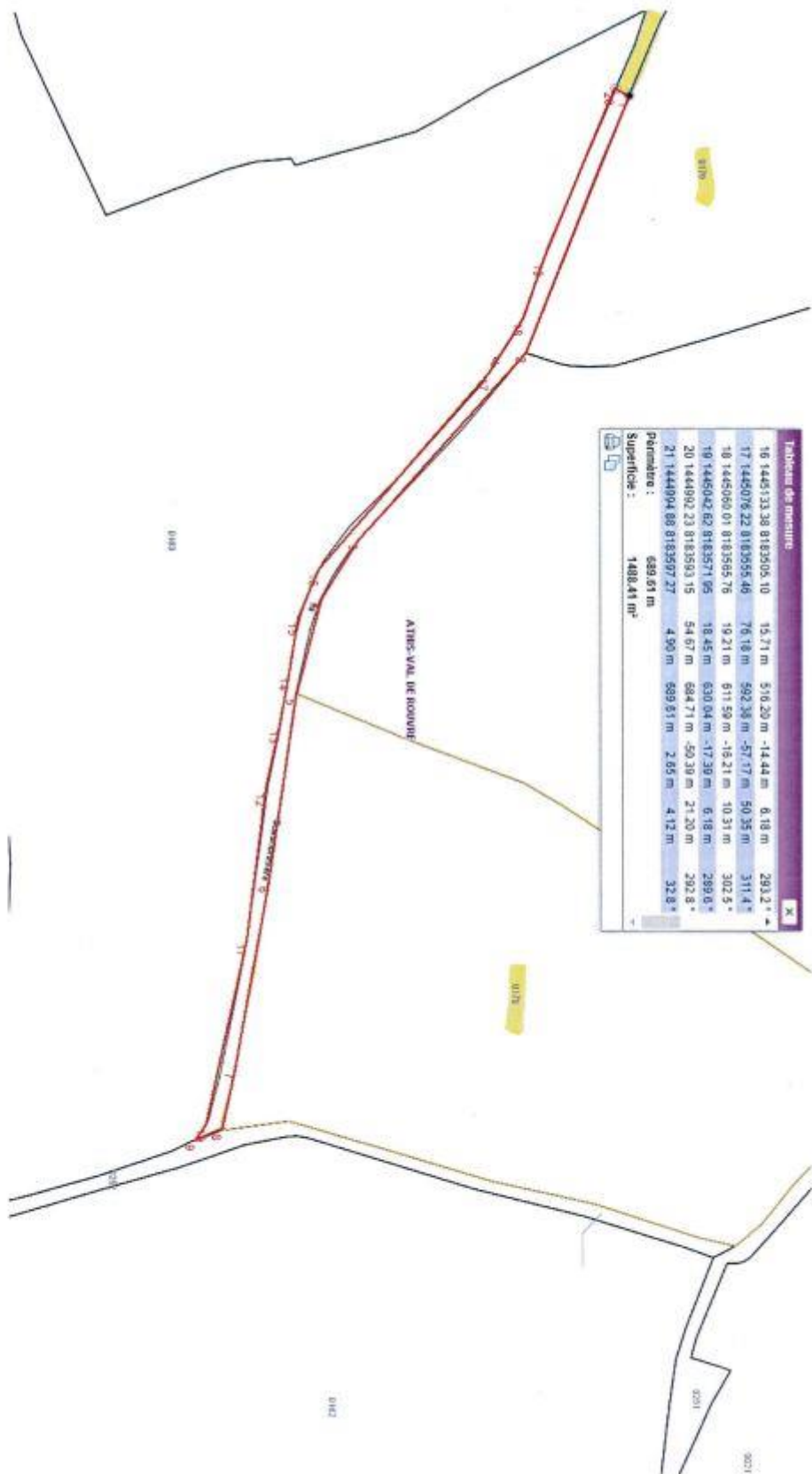
Document d'arpentage dressé par M. Serge LEMARCHAND, Géomètre-Expert, à FLERS.
Date: 24 Septembre 1996
Signature:

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
DE COMPIÈGNE
4, rue du Mont-Marguier
61900 COMPIÈGNE
Téléphone: 33 38 65 82 80
Réception: de 9h à 17h et de 14h à 18h

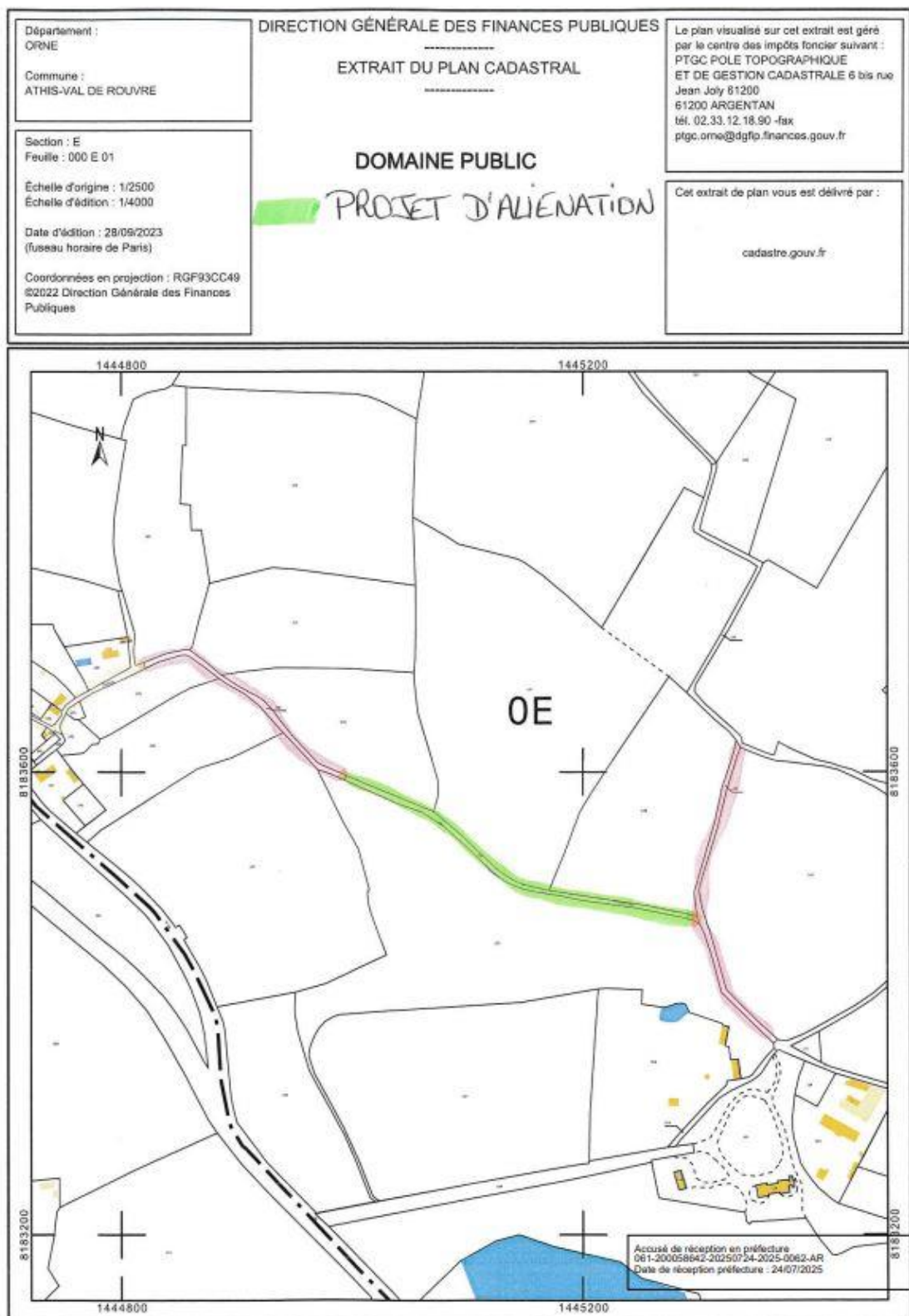
Pour le Maire,
Adjoint délégué
24 Septembre 1996

Serge LEMARCHAND
GÉOMÈTRE-EXPERT D.P. 1.0
73, Rue de la Gare - B. P. 272
61105 FLERS-BEDEX - Tél. 33 64 83 87

33.38.65.13 Poste 330



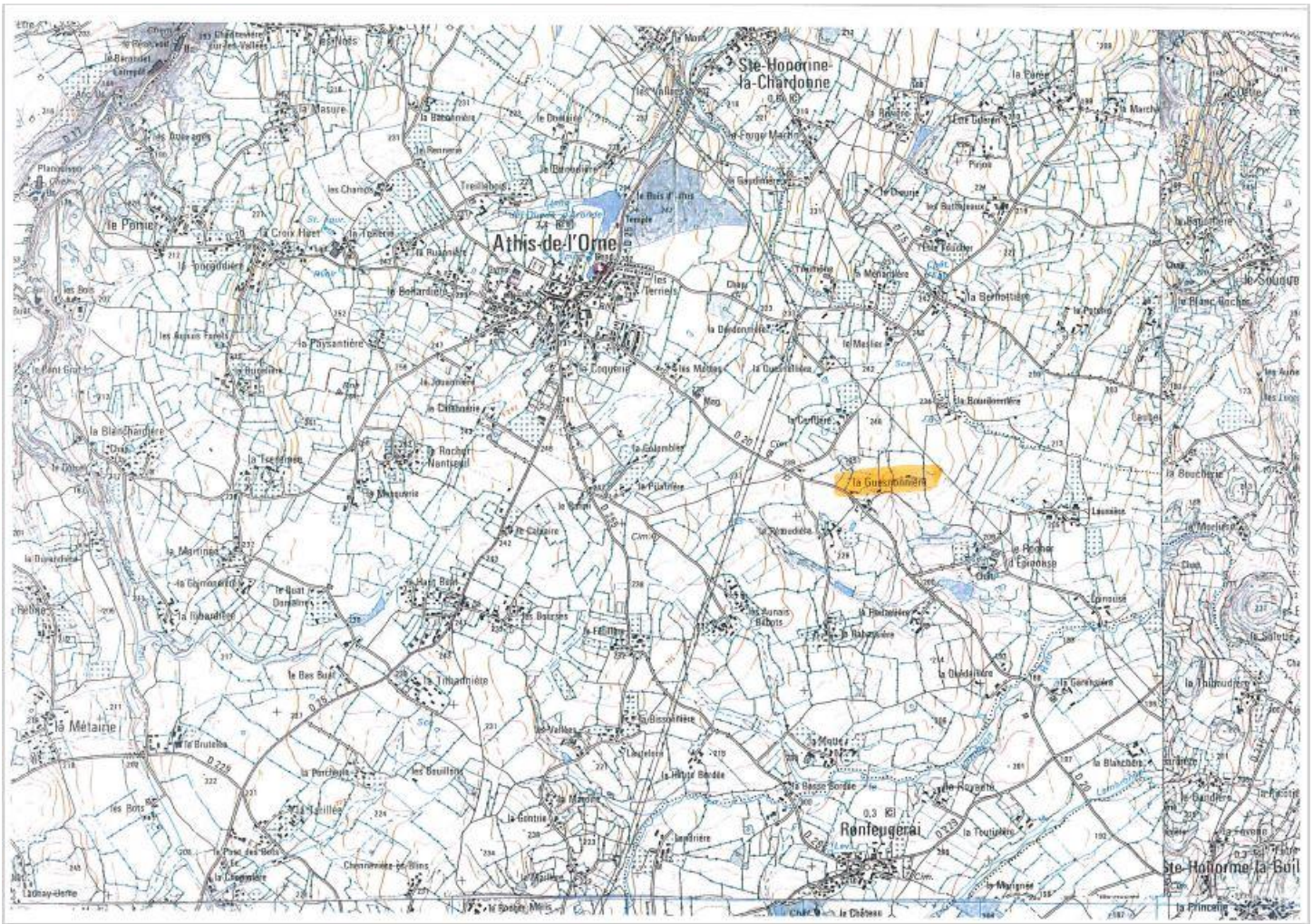
2) Plan cadastral



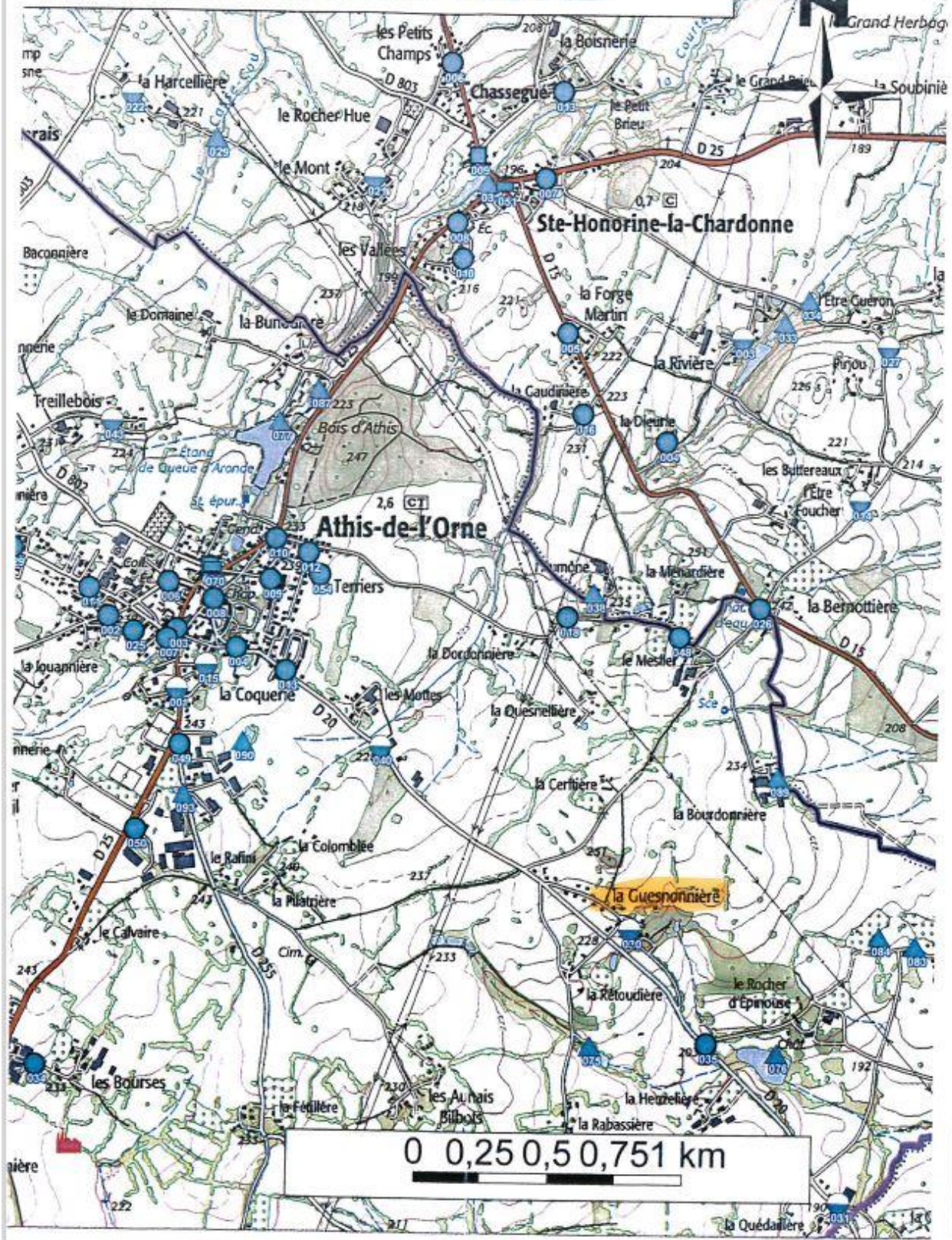
3) Vue aérienne



4) Plans IGN



Athis de l'Orne NORD



III- Notice explicative

1) Avis du Domaine sur la valeur vénale



Direction départementale
des Finances publiques du Calvados
Division des missions domaniales
7 boulevard Bertrand
BP 40532
14034 Caen Cedex 1

Monsieur le Maire d'Athis Val de Rouvre

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Bernard NORMAND
Téléphone : 02 31 39 75 40
courriel : bernard.normand@dgfip.finances.gouv.fr

CAEN, le 28 avril 2025

Réf OSE : 2025-61007-16102
Réf DS : 22739420

Lettre valant avis du Domaine

Objet : cession à un particulier pour l'euro symbolique, de terrains en nature de chemin rural dans le cadre d'un échange de terrains entre la collectivité et l'administré (parcelles non cadastrées d'une contenance globale de 1 500 m²).

Par saisine en date du 28/02/2025, vous sollicitez l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession à l'euro symbolique, d'une emprise en nature de chemin rural, sise au lieu dit « La Guesnonnière » 61 430 Athis Val de Rouvre, qui n'a plus vocation à être maintenue au sein du domaine public communal, après son déclassement.

S'agissant de transfert de voirie et d'espaces verts urbains, la valeur vénale s'établit sur la base de 1 €/m² soit une valeur vénale de 1 500 €.

Le présent avis est valable 24 mois.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
du Calvados,
L'évaluateur du pôle d'évaluation domaniale,

Bernard NORMAND

2) Déroulement de l'enquête publique défini par l'arrêté 2025-062

COMMUNE D'ATHIS VAL DE ROUVRE

2025-062

Registre B

ARRÊTÉ

Portant ouverture de l'enquête publique préalable à l'affiliation du chemin communal « La Guesnonnière » à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre et désignation d'un commissaire enquêteur.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre,

- Vu le OCCT
- Vu les articles L 161-10 et L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime
- Vu les articles R 161-25 à R 161-27 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le code des relations entre le public et l'administration
- Vu la délibération 2025-055 du conseil municipal en date du 03/06/2025 autorisant Mr Le Maire à ouvrir une enquête publique préalable pour l'affiliation du chemin communal « La Guesnonnière » sise Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.
- Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRÊTÉ

Article 1 : Il sera procédé sur le territoire de la Commune d'Athis Val de Rouvre, du 25 août 2025 à 9h00 au 08 septembre 2025 à 16h00, une enquête publique préalable en vue de l'affiliation de

- La voie communale « La Guesnonnière » à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre

Article 2 : Monsieur Jean TARTIVEL inscrit sur la liste d'aptitude du Département de l'Orne assurera les fonctions de Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre, aux permanences suivantes :

- Le lundi 25 août de 14h00 à 15h00
- Le lundi 8 septembre de 15h00 à 16h00

Article 3 : Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre ouvert par le Maire, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie d'Athis Val de Rouvre - 16, place Saint Vigor - Athis de l'Orne - 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi de 13h30 à 17h30, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune d'Athis Val de Rouvre durant toute la durée de l'enquête (athisvalderouvre.fr).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique spécialement ouvert à cet effet en Mairie, les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie ou par courriel (mairiecentre@avdr.fr).

Article 4 : À l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune d'Athis Val de Rouvre, le dossier et le registre ainsi que son rapport accompagné de ses conclusions motivées.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, en Mairie et sur les lieux quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public sera publié, dans deux journaux locaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune.

Un certificat constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au dossier de l'enquête.

Les riverains immédiats de la portion de chemin seront également informés de l'ouverture de l'enquête par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à leur dernière adresse connue.

Article 6 : Monsieur le Maire d'Athis Val de Rouvre et Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Argentan.

Fait à ATHIS VAL DE ROUVRE, le 17 juillet 2025.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre,
M. Alain LANGE,



Accusé de réception en préfecture
préfecture de l'Orne
Date de réception préfecture : 2025/07/25

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

a. Information de l'enquête

• Courriers aux riverains

Un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé aux riverains immédiats de la portion de chemin, le 22 Juillet 2025.



Commune d'Athis Val de Rouvre

À Athis Val de Rouvre, le 22 juillet 2025

Objet : Enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural « La Guesnonnière » sur la commune d'Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

Pièces-jointes : Plan cadastral et Arrêté.

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que la commune d'Athis Val de Rouvre va procéder à une enquête publique préalable en vue de l'aliénation du chemin communal « La Guesnonnière » sur la commune d'Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

En votre qualité de propriétaire riverain, je me dois de vous informer que l'enquête publique se déroulera du 25 août 2025 au 8 septembre 2025. Le dossier public sera consultable en Mairie d'Athis Val de Rouvre durant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le Site Internet de la commune (www.athisvalderouvre.fr).

Si vous souhaitez remettre vos observations, vous pouvez envoyer un courriel à mairiecentre@avdr.fr, un courrier à la Mairie à l'attention du commissaire enquêteur Mr Jean TARTIVEL ou vous rendre directement en mairie aux horaires d'ouverture.

Le commissaire enquêteur, Mr Jean TARTIVEL, se tiendra à la disposition du public, pour toute précision ou explication, à la Mairie d'Athis Val de Rouvre le :

- **Lundi 25 août 2025 de 14h00 à 15h00**
- **Lundi 8 septembre 2025 de 15h00 à 16h00**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alain Lange
Maire d'Athis Val de Rouvre

Mairie d'Athis Val de Rouvre - 16 Place Saint Vigor, Athis de l'Orne, 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE

DESTINATAIRE Mme Régine Blot - Delfus LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI : vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. Modalités d'accès direct à l'information de distribution : - Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS). - Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). - Par téléphone : - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h. Date : Prix : CRBT : Niveau de garantie : 18 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐	LA POSTE Numéro de l'envoi : 1A 215 064 6281 9 RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION EXPÉDITEUR Mme Régine Blot - Delfus 16 Place Saint Vigor 64430 ATHUS VAL DE RIVIERE Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.	 PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT
DESTINATAIRE M. Denis COSTARD Mme Annick PELCERIN LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI : vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. Modalités d'accès direct à l'information de distribution : - Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS). - Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). - Par téléphone : - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h. Date : Prix : CRBT : Niveau de garantie : 18 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐	LA POSTE Numéro de l'envoi : 1A 215 064 6282 6 RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION EXPÉDITEUR Mme Régine Blot - Delfus 16 Place Saint Vigor 64430 ATHUS VAL DE RIVIERE Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.	 PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT
DESTINATAIRE M. Henri Velly LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI : vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. Modalités d'accès direct à l'information de distribution : - Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS). - Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). - Par téléphone : - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h. Date : Prix : CRBT : Niveau de garantie : 18 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐	LA POSTE Numéro de l'envoi : 1A 215 064 6283 3 RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION EXPÉDITEUR Mme Régine Blot - Delfus 16 Place Saint Vigor 64430 ATHUS VAL DE RIVIERE Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.	 PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

• Au public

Publication dans la presse

L'article R.161-26 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que « quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le ou les maires ayant pris l'arrêté prévu à l'article R. 161-25 font procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département ou tous les départements concernés ».

L'Orne Combattante du jeudi 31 juillet 2025

Annonces judiciaires et légales

L'ORNE COMBATTANTE
JEUDI 31 JUILLET 2025
actu.fr/l-orne-combattante

42

Vie des sociétés

7417236301 - VS

FIDAL AVOCATS

52, boulevard du 1er-Chasseurs
BP 157
61005 ALENÇON cedex

SCI DES DOUVES

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
La Fleurière - Ommeel
61160 GOUFFERN-EN-AUGE
927 505 404 RCS Alençon

OBJET SOCIAL

Suivant décisions collectives des associés du 30 juin 2025, une correction a été apportée à l'objet social en supprimant les termes « devenus inutiles à la société » mentionnés au paragraphe 3 de l'article 3 des statuts.
Ledit article des statuts a été modifié en conséquence.

7417350601 - VS

AVIS DE NON DISSOLUTION

L'associé unique de « ANPAC HOME », SARL au capital de 7 000 euros, RCS Caen 911 344 307, siège : Hermonville-sur-Mer (14880), 38, rue du Bac du Port, a décidé le 24 janvier 2024 en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.
Pour avis,
Le Gérant.

7417005601 - VS

SCI JOLITON

SCI
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 41, rue de la République
61200 ARGENTAN
RCS Alençon 529 136 756

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 juillet 2025.

Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. JOLITON Patrick, demeurant 41, rue de la République, 61200 Argentan et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Alençon.

Patrick JOLITON.

7417253901 - VS

STB

Société à responsabilité limitée
Au capital social de 5 000 euros
Siège social : 20, rue des Fabriques
61000 ALENÇON
898 238 506 RCS d'Alençon

NOMINATION D'UN GÉRANT

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2025 à même date d'effet, l'associé unique a pris acte de la nomination en qualité de gérant de la société :

- M. Thomas ALIDOR, demeurant 43, rue du Pont-Neuf, 61000 Alençon.
Mention sera portée au RCS d'Alençon.

Avis administratif

7417226201 - AA

Commune d'ATHIS-VAL DE ROUVRE

Projet d'aliénation
d'un chemin rural
« Les Nauderies »
sur la commune déléguée
de Taillebois

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2025-063 la commune d'Athis-Val de Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Les Nauderies » sur la commune déléguée de Taillebois.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la Mairie d'Athis Val de Rouvre (16, place Saint-Vigor- Athis de l'Orne, 61430 Athis-Val de Rouvre) ou par mail (mairiecentre@avdr.fr) ; lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur M. Jean TARTIVEL inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis-Val de Rouvre :

- le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,
- le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

Le Maire d'Athis-Val de Rouvre,
Alain LANGE.

7417233501 - AA

Commune d'ATHIS-VAL DE ROUVRE

Projet d'aliénation
d'un chemin communal
« La Guesnonnière »
à Athis-de-l'Orne

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2025-062, la commune d'Athis-Val de Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin communal au lieu-dit « La Guesnonnière » à Athis-de-l'Orne, commune déléguée d'Athis-Val de Rouvre.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie Centre d'Athis-Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val de Rouvre (16, place Saint-Vigor, Athis-de-l'Orne, 61430 Athis-Val de Rouvre) ou par mail (mairiecentre@avdr.fr) ; lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur M. Jean TARTIVEL inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis-Val de Rouvre :

- le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,
- le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

Le Maire d'Athis-Val de Rouvre,
Alain LANGE.

Autres légales

7416454901 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ARGENTAN (ORNE)

EXTRAIT DE JUGEMENT

Selon jugement en date du 23 juillet 2025, le Tribunal judiciaire d'Argentan, N° RG 25/00331 - N° Portalis DBZY-W-87J-CKWN, le Tribunal statuant publiquement après débats en chambre du conseil et avis du ministère public, par décision réputée contradictoire, en premier ressort, et par mise à disposition au greffe :

- proroge jusqu'au 31 décembre 2025 le terme du délai auquel devra être examinée la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de l'EARL GUERARD, Thierry GUERARD ;
- dit que l'affaire sera rappelée à l'audience du mardi 18 novembre 2025 à 14 h 30, le présent jugement valant convocation.

Le 23 juillet 2025,
Le Greffier.

7416443001 - DL

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ARGENTAN (ORNE)

EXTRAIT DE JUGEMENT

Selon jugement en date du 23 juillet 2025, le Tribunal judiciaire d'Argentan, N° RG 25/00331 - N° Portalis DBZY-W-87J-CKWN, le Tribunal statuant publiquement après débats en chambre du conseil et avis du ministère public, par décision réputée contradictoire, en premier ressort et par mise à disposition au greffe,

- constate le relevé de caducité par mention au dossier du 13 mai 2025 ;
- ouvre à l'égard de Madame Vanessa LERIVRAIN une procédure de redressement judiciaire ;
- fixe provisoirement au 25 mars 2025 la date de cessation des paiements ;
- désigne la SELARL C. BASSE en qualité de mandataire judiciaire ;
- désigne Madame Isabelle BERTRAND en qualité de juge commissaire.

Le 23 juillet 2025.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Ouest-France Orne
Jeudi 7 août 2025

Judiciaires et légales

alframbert, Arçonnay

e Bouchez,
ajon-Bouchez (†)
loisin,
brice Bourdais,

nie, Lucie, Thomas,
enfants et leurs conjoints;
o, Basile,
ciana, Luiz, Joy,
etits-enfants,
ite la famille ont la tristesse
part du décès de

Paulette TRECULT

ardi 5 août 2025, à l'âge

re religieuse sera célébrée
it 2025, à 10 heures,
lu Christ-Roi d'Alençon,
crémation à 13 h 30,
ium d'Argentan.
ose au funérarium
rd d'Alençon.
jes, pas de fleurs,
dons sera mise à
jour fleur ultérieurement.
es sur registre
xhn-funeraire.fr
t lieu de faire-part et de
nts.

e *Choix Funéraire*,
33 28 00 17

ifants,
etits-enfants ont la
vous faire part du décès de

Irène BEAUPEL

ardi 5 août 2025, à l'âge

le civile sera célébrée
it 2025, à 15 h 30, au
n de Sées.
jes,
illes seulement.
t lieu de faire-part et de
nts.

e *Choix Funéraire*,
33 28 00 17

ivy-en-Champagne

ise Lemercier, sa maman;
r;
Louis, son papa ont la

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :

Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces-legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

L'art de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2020, soit 0,183 € HT le caractère ou soit forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce conclusives et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Syndicat mixte Normandinov

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
en vue de la création d'une Société d'Économie
Mixte (SEM) pour candidater à l'exploitation du Centre
d'Essais Dynamique du Syndicat Mixte Normand'Innov

AVIS RECTIFICATIF

La date limite de remise des offres est reportée au 8 septembre 2025 à 12 h 00.

Avis administratifs

Commune d'ATHIS VAL DE ROUVRE
Projet d'aliénation d'un chemin
communal - La Guesnonnière -
à Athis-de-l'Orne, commune
délégée d'Athis-Val-de-Rouvre

AVIS

Par arrêté municipal n° 2025-062, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin communal au lieu-dit « La Guesnonnière » à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en main Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val de Rouvre (16, place Saint-Vigor Athis de l'Orne - 61430 Athis-Val-de-Rouvre) ou par mail (mairiecentre@avdr.fr), lesquelles seront annexées au registre. La commissaire enquêteur M. Jean Tarnvel inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en main centre d'Athis Val de Rouvre :
- le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,
- le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre
Alain LANGE

Commune d'ATHIS-VAL-DE-ROUVRE
Projet d'aliénation d'un chemin
rural - Les Nauderies - sur la
commune déléguée de Taillebouls

AVIS

Par arrêté municipal n° 2025-063 la commune d'Athis Val de Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Les Nauderies » sur la commune déléguée de Taillebouls.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en main Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val de Rouvre (16, place Saint-Vigor Athis de l'Orne, 61430 Athis-Val-de-Rouvre) ou par mail (mairiecentre@avdr.fr), lesquelles seront annexées au registre. La commissaire enquêteur M. Jean Tarnvel inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en main centre d'Athis Val de Rouvre :
- Le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,
- Le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

Le Maire d'Athis Val de Rouvre
Alain LANGE

Avis administratifs

Commune d'ATHIS VAL DE ROUVRE
Projet d'aliénation d'un chemin
communal « La Guesnonnière »
à Athis-de-l'Orne, commune
délégée d'Athis-Val-de-Rouvre

AVIS

Par arrêté municipal n° 2025-062, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin communal au lieu-dit «La Guesnonnière» à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis-Val-de-Rouvre.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val-de-Rouvre (16, place Saint-Vigor-Athis de l'Orne - 61430 Athis-Val-de-Rouvre) ou par mail (mairiecentre@avdr.fr) ; lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur M. Jean Tartivel inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis Val de Rouvre :

- le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,

- le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

*Le Maire d'Athis Val de Rouvre
Alain LANGE.*

Commune d'ATHIS-VAL-DE-ROUVRE
Projet d'aliénation d'un chemin
rural « Les Nauderies » sur la
commune déléguée de Taillebois

AVIS

Par arrêté municipal n° 2025-063 la commune d'Athis Val de Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit «Les Nauderies » sur la commune déléguée de Taillebois.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9 h 00 au 8 septembre 2025 à 16 h 00, le public pourra consulter les pièces du dossier en Mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie, adressées par courrier à la mairie d'Athis-Val-de-Rouvre (16, place Saint-Vigor, Athis de l'Orne, 61430 Athis-Val-de-Rouvre) ou par mail (mairiecentre@avdr.fr) ; lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur M. Jean Tartivel inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis Val de Rouvre :

- Le lundi 25 août 2025 de 14 h 00 à 15 h 00,

- Le lundi 8 septembre 2025 de 15 h 00 à 16 h 00.

*Le Maire d'Athis Val de Rouvre
Alain LANGE.*

Publication sur le site internet

L'arrêté 2025-062 prévoit également en son article 5, la parution d'un avis au public sur le site internet de la commune. L'annonce est ainsi faite dès le 24 juillet 2025 sur le site « athisvalderouvre.fr ».

The screenshot displays the website interface. At the top, there is a green navigation bar with a menu icon, the logo of Athis Val de Rouvre, and a search bar labeled 'Rechercher...'. Below the navigation bar, a video player shows a street scene with a church in the background. The video title is 'LES 8 COMMUNES D'ATHIS VAL DE ROUVRE version 2'. To the right of the video, there is a document titled 'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION DU CHEMIN COMMUNAL "LA GUESNONNIÈRE" À ATHIS DE L'ORNE'. The document is from the 'Commune d'Athis Val de Rouvre' and contains the following text:

AVIS AU PUBLIC
Projet d'aliénation d'un chemin communal « La Guesnonnière » à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre

Par arrêté municipal n°2025-062 la commune d'Athis Val de Rouvre a pour projet l'aliénation d'un chemin communal au lieu-dit « La Guesnonnière » à Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre.

Cette enquête se déroulera du lundi 25 août 2025 à 9h au 8 septembre 2025 à 16h, le public pourra consulter les pièces du dossier en Mairie Centre d'Athis Val de Rouvre, aux jours et heures d'ouverture habituels ou sur le site internet de la commune (athisvalderouvre.fr). Pendant la durée de l'enquête publique, des observations pourront être consignées sur le registre déposé en Mairie, adressées par courrier à la Mairie d'Athis Val de Rouvre (16 Place St Vigor- Athis de l'Orne - 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE) ou par email (mairiecevre@avdr.fr) ; lesquelles seront annexées au registre.

Le commissaire enquêteur Monsieur Jean TARTIVEL, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs du Département de l'Orne se tiendra à disposition du public en mairie centre d'Athis Val de Rouvre :

- Le lundi 25 août 2025 de 14h00 à 15h00
- Le lundi 8 septembre 2025 de 15h00 à 16h00

Le Maire d'Athis Val de Rouvre,
Alain LANGE,

The document is signed by Alain Lange, the Mayor of Athis Val de Rouvre, and includes the official seal of the commune.

Affichage de l'Arrêté

L'article R.161-26 du Code rural et de la pêche maritime poursuit en indiquant qu'en outre, « quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique est publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé dans les communes concernées par l'aliénation. Cet arrêté est également affiché aux extrémités du chemin ou des chemins concernés et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation ».

En ce sens, l'arrêté est affiché en extrémité de chemin dès le 24/07/2025 et sur le panneau d'affichage de la Mairie d'Athis de l'Orne, commune déléguée d'Athis Val de Rouvre à compter du 24/07/2025 également.

b. Clôture de l'enquête publique

L'article R161-27 du code rural et de la pêche maritime prévoit qu'à « l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur [...] qui, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, transmet au maire [...], le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées ».

3) Formalités après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, le Conseil Municipal délibèrera sur l'aliénation de cette portion de chemin.

A noter que si les conclusions du commissaire enquêteur étaient défavorables, le Conseil Municipal peut passer outre par une délibération motivée (Art R161-27 du code rural et de la pêche maritime).

Le statut du chemin communal consécutif à l'approbation du Conseil Municipal est officialisé par la mise à jour de la documentation cadastrale. La portion de chemin communal concernée fera l'objet d'un document modificatif de la matrice cadastrale (DMPC) et la parcelle ainsi créée pourra être cédée.